



Trouvez ici toute l'information concernant le programme de familiarisation au transport en commun « RTL au secondaire » du Réseau de transport de l'agglomération de Longueuil (RTL). Ce document permet de connaître les conditions d'utilisation du programme ainsi que l'information à transmettre au RTL pour y participer (annexe 3) et ensuite pour effectuer une demande de déplacement (annexe 4).

1. ACCEPTATION PAR LA DIRECTION DE L'ÉCOLE

La direction de l'école doit compléter et transmettre le **Formulaire de reconnaissance du programme « RTL au secondaire »** une fois par année scolaire (annexe 3) afin d'autoriser les personnes à son emploi à effectuer des sorties dans le cadre du programme. Le RTL enverra par la suite à l'école, par courriel uniquement, le laissez-passer qui sera à partager avec le personnel. L'envoi du laissez-passer se complète obligatoirement d'une réservation de déplacement (voir le point suivant).

2. DEMANDE DE DÉPLACEMENT

Chaque sortie scolaire nécessite l'envoi, par la personne accompagnatrice responsable, du **Formulaire de réservation d'un déplacement pour le programme « RTL au secondaire »** (annexe 4) un minimum de **sept (7) jours** avant le déplacement, afin que le RTL puisse analyser chacune des demandes, notamment dans le but d'éviter des conflits entre les sorties scolaires de chacune des écoles secondaires, des autres programmes du RTL ou avec la clientèle régulière. Les informations suivantes doivent être précisées :

- 1) La date du déplacement;
- 2) L'heure du départ;
- 3) Le lieu de l'embarquement;
- 4) Le lieu de destination;
- 5) Le ou les # d'autobus qui seront empruntés;
- 6) Le nombre d'élèves dans le groupe;
- 7) Le nombre de personnes accompagnatrices adultes dans le groupe;
- 8) L'heure du retour;
- 9) Tout autre élément jugé pertinent.

Le formulaire devra être envoyé par courriel à l'adresse
Service_Clientele@rtl-longueuil.qc.ca

3. CONDITIONS RELIÉES À L'UTILISATION

Afin de profiter du programme, les écoles et les personnes accompagnatrices devront s'assurer de respecter les conditions suivantes :

- 3.1. Les déplacements doivent être effectués en période hors-pointe, soit entre 9 h et 15 h 30 du lundi au vendredi les jours d'école prévus au calendrier scolaire;
- 3.2. L'utilisation du programme n'est permise que pour le déplacement d'un groupe d'élèves;
- 3.3. L'embarquement individuel n'est pas permis par ce programme;
- 3.4. Le nombre maximum d'élèves pouvant embarquer simultanément en groupe est établi à douze (12) élèves + deux (2) personnes accompagnatrices incluant le professeur ou la professeure;
- 3.5. Chaque personne accompagnatrice d'un groupe doit avoir un laissez-passer en sa possession lors du déplacement;
- 3.6. Pour se rendre à destination, l'école devra utiliser les outils qui sont à la disposition des clients réguliers : le site Internet du RTL, l'application Chrono, le service à la clientèle du RTL;
- 3.7. Malgré l'achalandage réduit à l'extérieur des heures de pointe, le RTL ne peut garantir la place requise pour l'embarquement d'un groupe. Ainsi, il est possible que le groupe doive se fractionner en cours de déplacement. L'école doit donc prévoir plus d'une personne accompagnatrice lors de chaque déplacement au cas où le groupe doive se fractionner;
- 3.8. Le déplacement ne couvre que les services réguliers offerts par les autobus du RTL sur son territoire. En aucun cas, la gratuité offerte

n'inclut un déplacement en métro à partir de Longueuil, en REM à partir de Brossard, en train de banlieue ou à l'intérieur des services offerts par EXO;

3.9. La responsabilité du groupe incombe à l'école et à la personne accompagnatrice, et ce, tout au long du parcours. Ainsi, le RTL n'assume aucune responsabilité à l'égard des élèves ou personnes accompagnatrices (enseignant(e)s ou autres adultes) à l'exception de celles prévues à son obligation de sécurité comme transporteur;

3.10. Pour bénéficier du service de transport en commun du RTL, en outre d'être en présence d'une personne accompagnatrice en possession du laissez-passer, tout élève devra respecter toute directive émise de temps à autre par le RTL ainsi que les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour le RTL (règlement numéro L-05 disponible au [À propos - Réseau de transport de l'agglomération de Longueuil](#)).

3.11. Si le déplacement des élèves venait à entraver le déplacement des clients réguliers, le RTL se réserve le droit de modifier les paramètres d'utilisation du transport ou de refuser un déplacement donné et s'engage à informer immédiatement les responsables de l'école visée.

ANNEXE 3

FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE DU PROGRAMME
« RTL AU SECONDAIRE »
Du 1^{er} septembre 2026 au 30 juin 2027

Identification

Nom du centre de services scolaire ou de la commission scolaire :

Nom de l'école : _____

Adresse de l'école : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Nom du (de la) directeur(trice) (en lettres moulées) : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Nombre d'enseignant(e)s : _____ Nombre d'élèves : _____

Le (la) directeur(trice) est la personne ressource pour le suivi du programme ? Oui ☐ Non ☐

Sinon, veuillez préciser ci-dessous :

Nom : _____

Titre : _____

No de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Je soussigné(e), _____, directeur(trice) de l'école
_____, reconnaît avoir pris connaissance
du programme « RTL au secondaire » et entend utiliser ce programme pour le
déplacement de nos étudiants, et ce, en conformité aux paramètres du programme et
des procédures de déplacement décrites.

Signé à _____ le _____

Signature du (de la) directeur(trice) :

Une fois dûment rempli et signé, veuillez acheminer ce formulaire par courriel à l'adresse
Partenariats@rtl-longueuil.qc.ca.

ANNEXE 4

FORMULAIRE DE RÉSERVATION D'UN DÉPLACEMENT
POUR LE PROGRAMME « RTL AU SECONDAIRE »

Centre de services scolaire ou commission scolaire : _____

Nom de l'école : _____

Adresse : _____

Responsable(s) : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Date du déplacement : _____			
<i>Tous les champs sans * de cette colonne sont obligatoires.</i>	GROUPE 1	GROUPE 2 *	GROUPE 3 *
DESCRIPTION			
Lieu de destination			
Nombre d'élèves max 12			
Nombre de personnes accompagnatrices max 2			
ALLER			
Heure du départ			
Lieu embarquement (intersection)			
1 ^{re} ligne utilisée			
2 ^e ligne utilisée*			
3 ^e ligne utilisée*			
RETOUR			
Heure du retour			
Lieu embarquement (intersection)			
1 ^{re} ligne utilisée			
2 ^e ligne utilisée*			
3 ^e ligne utilisée*			
Notes / commentaires* :			
Rappel: Maximum de 12 élèves par déplacement, en plus de 2 personnes accompagnatrices. Chaque personnes accompagnatrice doit avoir son laissez-passer. Les déplacements doivent être effectués entre 9 h et 15 h 30 du lundi au vendredi les jours d'école au calendrier scolaire.			

* Si applicable

Veuillez nous acheminer ce formulaire dûment rempli au moins **sept (7) jours** ouvrables avant votre déplacement par courriel à l'adresse Service_Clientele@rtl-longueuil.qc.ca. Après analyse, vous recevrez une réponse et, si votre demande est acceptée, nous aviserons les superviseurs et chauffeurs de votre déplacement sur le réseau.